

L'ÉCHO DE SAINT-BERNARD



ÉTAT DE NÉCESSITÉ ?

Sauter du troisième étage est ordinairement une folie et un péché, mais c'est une obligation de survie si tout le bas de la maison est en feu. **Ce qui aurait été un péché dans les circonstances ordinaires devient une obligation de conscience si c'est la seule possibilité de survivre.**

C'est vrai pour la société entière. S'exposer à mourir dans une guerre est une obligation de conscience pour protéger tout le pays. **La nécessité entraîne une obligation morale.**

Ordinairement, ce sont les chefs qui dirigent la résistance à l'anéantissement collectif. Mais si le chef n'organise rien, ou même coopère avec l'ennemi, les membres doivent s'associer pour survivre. Quand le berger prend le parti des loups et négocie avec eux, c'est un bêlier qui doit prendre provisoirement la direction du troupeau.

Voici ce que dit l'Évangile : « Je suis le bon pasteur, Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent. Et le Bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis ».

Le pasteur des brebis du Christ est normalement l'évêque du lieu et le pasteur des pasteurs, l'évêque de Rome. « Tu es Pierre... pais mes brebis, pais mes agneaux. »

Or depuis Vatican II, le troupeau des brebis du Christ voit ses pasteurs négocier avec le boucher. Les brebis du Christ n'entendent pas leurs paroles mais elles voient que le troupeau va de plus en plus mal. Alors elles cherchent des bons pasteurs, des pasteurs qui ont l'esprit de Jésus-Christ et n'ont pas l'esprit du monde.

LE BRÉMIEN - CHARTRES

N°314 – JANVIER-FÉVRIER 2026

Prix de revient du numéro : 1€. Pas d'abonnement.

Tel est l'état de l'Église aujourd'hui : les pasteurs prescrivent la collaboration avec les loups, et nourrissent les brebis avec de la nourriture frelatée ou toxique : la communion dans la main, la promotion de la laïcité, les fausses religions comme moyens de salut.

Alors les brebis ont le droit et le devoir de chercher un bon pasteur. Elles sont compétentes pour cela. Elles sentent bien l'odeur de sang qui monte de l'abattoir spirituel : sacrements douteux, liturgie irrespectueuse et défavorable à la piété. Si elles trouvent un bon pasteur, ou si un pasteur trouve un troupeau à l'abandon et menacé par le loup, il a le devoir de protéger le troupeau provisoirement, et aussi longtemps que dure cet état de nécessité.

Mgr Lefebvre a certes dit qu'il pensait que la crise de l'église de durerait pas, que les sacres étaient une "opération survie" provisoire pour préserver les brebis. Presque 40 ans ont passé ; la crise a empiré, les brebis ont été dévorées et décimées partout dans l'Église sauf celles qui s'étaient réfugiées auprès du bon pasteur.

Les brebis préservées jusqu'ici ont le droit et le devoir de survivre tout comme de recevoir les sacrements pour sauver leur âme.

Renouveler l'opération de survie de la Tradition est une responsabilité redoutable. Tous les fidèles doivent prier Dieu afin qu'il éclaire les évêques qui ont entre leurs mains la responsabilité de la survie de la Tradition. Après chaque salut du Saint-Sacrement, nous disons : « Seigneur, donnez-nous des prêtres ; Seigneur, donnez-nous de saints prêtres », peut-être faudrait-il ajouter aujourd'hui : « **Seigneur ne nous laissez pas sans évêques qui nous donnent de saints prêtres.** »

abbé Philippe Marcille

LÉON XIV, PAPE TRADI ?

De bons chrétiens pensent que le Pape Léon XIV est un conservateur qui redresse la trajectoire de l’Église vers la tradition parce qu’il donne des bénédictions en latin, permet la messe traditionnelle dans Saint-Pierre, etc. Nous voudrions bien pouvoir le croire, mais **que voyons-nous pendant son voyage en Turquie ?** Pas un mot sur la persécution légale. Des sourires qui signifient que les chrétiens sont satisfaits de la marginalisation et donnent la priorité à la paix sociale : « catholiques, protestants, schismatiques, nous sommes tous d’accord pour contribuer à l’unité de notre pays » (29 nov. 2025). En deux mots, la foi est secondaire, l’unité sociale est essentielle. Voilà le contenu principal de tous les discours du Pape adressés aux chrétiens en Turquie.

Dans son discours aux autorités turques, il n’y a **pas un mot sur les restrictions imposées à l’Église** dont, entre autres, l’interdiction pratique de construire des églises. Puis il visite la mosquée bleue d’Istanbul. Malgré son refus d’y prier, « le pape a visité la mosquée en silence, dans un esprit de recueillement et d’écoute, **avec un profond respect pour le lieu et pour la foi de ceux qui y étaient réunis en prière** », a fait valoir le service de presse du Vatican.

En octobre déjà, la **vidéo d’intentions de prière du Saint-Père** souhaite « *que les croyants de différentes traditions religieuses travaillent ensemble afin de défendre et de promouvoir la paix, la justice et la fraternité humaine* ». Léon XIV insiste sur le fait que les différentes traditions religieuses sont appelées à être « le levain de l’unité dans un monde fragmenté » et un contexte marqué par les conflits et les polarisations. Or souvent, regrette-t-il, « les religions, au lieu de nous unir, deviennent une cause de confrontation ». Pour le Pape, « **les religions ne doivent pas être utilisées comme des armes ou des murs** », mais « vécues comme des ponts et une prophétie ».

Léon XIV se félicite des « exemples concrets de paix, de justice et de fraternité » déjà existants, à l’instar de la rencontre historique promue par Jean-Paul II à Assise en 1986, la visite de Benoît XVI à la Synagogue de Rome en 2010, la signature du Document sur la Fraternité humaine

à Abou Dhabi en 2019, sous le pontificat du Pape François, jusqu’aux plus récentes rencontres œcuméniques au Vatican.

Quelques jours après avoir commémoré solennellement la déclaration *Nostra Æstate* (le 28 octobre), le pape signe la Note Doctrinale *Mater Populi Fidelis*, qui insiste lourdement sur le fait que Notre-Seigneur est le seul médiateur, **afin de dire que Marie ne peut être corédemptrice**. M. l’abbé Pagliarani souligne la contradiction entre l’affirmation à destination des catholiques et la commémoration d’un document qui fonde le dialogue avec les religions non-chrétiennes sur le sous-entendu que Jésus-Christ n’est pas le seul moyen de salut. Que veut le pape ?

Dans son **message de Noël à la Curie** (23 décembre), Léon XIV a rendu hommage à son « prédecesseur bien-aimé », décédé cette année, **louant François comme une «voix prophétique»** dont le «style pastoral» a placé au centre de l’Église «la miséricorde» (entendez l’absence de justice divine), «l’évangélisation» (entendez l’absence d’appel à la conversion au catholicisme) et la «sollicitude envers les plus vulnérables» (entendez la sollicitude envers les déviants sexuels).

Léon XIV a souligné que François avait consacré son pontificat à cultiver « une Église joyeuse, accueillante pour tous et attentive aux plus pauvres », un héritage qu’il s’est engagé à perpétuer.

S’appuyant sur l’exhortation de François *Evangelii Gaudium*, il a exhorté l’Église à être «tournée vers l’extérieur» et à ne jamais se contenter de rester repliée sur elle-même. Contrairement aux apparences, cela veut dire renoncer à l’apostolat. On est toujours étonné d’entendre de telles paroles qui sont le lot des discours pontificaux depuis Vatican II et qui semblent signifier que pendant les quasi 2000 ans qui précédèrent ce concile, l’Église catholique s’était contentée de «rester repliée sur elle-même». Mais c’est que la mission a nettement «évolué» dans l’Église conciliaire : convertir les infidèles et païens n’est plus l’objectif de l’apostolat comme avant Vatican II, l’objectif est aujourd’hui de les exhorter à être de bons croyants dans leur religion, aussi fausse celle-ci soit-elle.

« Tous frères, tous créés à l'image de Dieu », avec comme priorité désormais pour l'Église : faire prendre aux hommes conscience de leur fraternité innée. Au diable la vérité révélée ; Jésus-Christ n'est qu'un gourou comme les autres. On peut se sauver sans Lui.

D'où vient cette dérive ? De l'abandon de la doctrine du péché originel avec comme conséquence, le refus de l'apostolat et de l'évangélisation.

Les hommes n'ont pas besoin d'être sauvés, il suffit de réveiller ce qu'il y a de bon en eux. Pas besoin de sacrements. La sincérité suffit. Pas besoin d'une Église fondée par Notre Seigneur Jésus Christ pour protéger les baptisés et les nourrir par les sacrements.

« Nous sommes maintenant tous d'accord pour contribuer à l'unité ». Il insiste sur le concile de Nicée en écartant les précisions des conciles suivants et en profite pour désavouer « le scandale des divisions ». Il explique qu'il faut rayer ce qui déplaît à l'interlocuteur : par exemple, **il a récité le Credo sans le *Filioque* avec les schismatiques grecs à Nicée** (expression qui fut adoptée très tôt dans l'Église et défendue solennellement, notamment par le Concile de Florence en 1439, qui affirme la procession du Saint-Esprit « du Père et du Fils comme d'un seul principe »). Il se réjouit que la fête de Pâques soit célébrée à la même date cette année chez les schismatiques et les catholiques (comme si c'était une victoire du dialogue alors que c'était une simple coïncidence). Il espère que de petits gestes dispenseront de regarder la doctrine en face.

Le pape l'exprime dans sa déclaration commune avec le patriarche schismatique de Constantinople : oublions le schisme, unissons-nous en tant que pauvres victimes des méchants musulmans. Autant vaudrait proposer aux musulmans de s'unir entre croyants contre les méchants athées.



Il met en pratique sa doctrine en faisant une **bénédiction œcuménique avec le patriarche schismatique** de Constantinople le 29 sept. 2025 (tenez compte qu'il crache ainsi sur le patriarche catholique de la minorité catholique romaine de Constantinople).

On reconnaît dans cette politique (regarder ce qui nous unit et non ce qui nous divise) la doctrine qui avait été déjà dénoncée par le Pape Pie XI dans l'encyclique *Mortalium Animos*.

Puisque les schismatiques grecs refusent les définitions de l'Église après le concile de Nicée, on fera semblant d'oublier le schisme... et le résultat sera comme toujours non pas le recul des ennemis de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais l'effritement de la profession publique de la foi chez les catholiques. L'Église catholique a progressé chez les païens par son zèle apostolique. Les schismatiques orientaux et anglicans sont restés stériles et n'ont coopéré à la conversion des fidèles païens qu'à la remorque de la colonisation européenne, et voilà que les conciliaires espèrent redonner vie à l'évangélisation en mettant Notre-Seigneur Jésus-Christ à la remorque des préférences de l'opinion publique et des pouvoirs politiques ! Politique d'unité d'abord même au prix du salut des âmes.

abbé Philippe Marcille

LES SACRES, UN SCHISME ?

On entend aujourd’hui encore l’objection formulée en 1988 : **sacer des évêques sans le mandat de Rome est un acte schismatique qui vaut l’excommunication**. En 2022, le père Louis-Marie de Blignières reprend les arguments qu’il donnait en 1988, pour contrer M. l’abbé Gleize et affirmer que la FSSPX est schismatique et excommuniée et qu’elle le serait plus encore si elle s’avisait de sacrer de nouveaux évêques.

Le sacre d’un évêque nécessite un mandat pontifical, un acte du pape qui nomme l’évêque à consacrer et le consécrateur. Il s’agit d’un acte de juridiction papal dont on ne peut se passer. La cérémonie du sacre prévoit sa lecture. Or le 30 juin 1988, Mgr Lefebvre fait lire un mandat qui ne vient pas du pape, mais qui fait état de la nécessité en raison de la rupture des autorités romaines avec la Tradition depuis Vatican II. Plusieurs ont pensé que cela constituait un schisme, et ils en veulent pour preuve que le pape Pie XII a établi la même sanction contre le sacre sans mandat, que contre le schisme, à savoir l’excommunication.

En réalité, **le sacre sans mandat n’était pas puni de l’excommunication avant le pape Pie XII**, donc ce n’est pas la même chose. De plus, lors de la crise arienne, comme le rappelait souvent Mgr Tissier de Mallerais, l’évêque saint Eusèbe de Samosate parcourait les diocèses d’Asie pour y sacrer des évêques sans aucun mandat du pape ni de son patriarche. Pendant tout le premier millénaire, Rome a laissé les églises d’Orient nommer leurs évêques sans intervenir.

Pour les objectants, Mgr Lefebvre, et toute la Fraternité à la suite, auraient adopté une attitude schismatique par ces sacres de 1988, en usurpant un pouvoir qui n’appartient qu’au pape. Ce serait vrai en réalité, **si Mgr Lefebvre avait donné une juridiction ordinaire aux évêques consacrés**, car c’est là le pouvoir propre du pape : donner pouvoir de juridiction ordinaire sur un territoire ou sur certains fidèles. Mais Mgr Lefebvre a sacré des évêques sans juridiction.

La simple consultation de l’histoire de l’Église met à bas les arguments solennellement invoqués par le père de Blignières, comme celui

qu’il n’y aurait jamais eu dans l’Église d’évêques sans juridiction. **Même aujourd’hui, certains évêques sont consacrés sans juridiction** (ils ont un diocèse fictif dans des territoires infidèles, on les appelle *in partibus infidelium*). Le cas était plus fréquent dans l’antiquité (*vacantivi* ou *chorévêques*). À l’opposé, de nombreux supérieurs religieux ont une juridiction quasi-épiscopale sans avoir été sacrés. La juridiction n’est donc pas intrinsèquement liée à l’épiscopat. **C’est pourquoi Mgr Lefebvre a pu affirmer que les évêques consacrés n’avaient pas de juridiction, mais qu’ils iraient là où la nécessité des âmes les appellerait pour conférer les sacrements qui nécessitent l’ordre épiscopal, à savoir la confirmation et l’ordre.**

Les prêtres et évêques de la Fraternité ont bel et bien juridiction lorsqu’ils confèrent certains sacrements et accomplissent certains actes qui supposent une autorité. Mais **cette juridiction n’est pas permanente** : le prêtre desservant d’une chapelle ou le prieur ne sont pas curés. **Chaque fidèle demandant son ministère lui permet d’avoir la juridiction pour l’accomplir**. Pour donner l’exemple le plus simple : le prêtre qui s’installe au confessionnal n’a pas encore le pouvoir d’absoudre les pénitents. Mais lorsque le pénitent entre et lui demande de le confesser par la formule traditionnelle : « Mon père, bénissez-moi parce que j’ai péché ! » le prêtre reçoit le pouvoir d’absoudre le pénitent. Ce n’est pas le pénitent qui lui donne le pouvoir, mais la situation de nécessité du pénitent qui ne peut s’adresser à des prêtres modernes parce qu’ils n’ont pas une juste notion du péché. Et même si tel ou tel prêtre conciliaire avait une juste notion du péché, dans la mesure où il célèbre la nouvelle messe, fait partie d’une société religieuse qui reconnaît comme le Magistère de l’Église l’enseignement erroné du Concile Vatican II et des papes subséquents, il y a danger pour la foi du fidèle. La protection de la foi étant prioritaire, **le danger est considéré comme général, sans qu’il soit nécessaire de vérifier à chaque fois qu’il est présent** (*Droit Canon 1917*, can. 21). C’est ce qu’on appelle l’état de nécessité, et non un simple cas de nécessité. Le fidèle protège sa foi en s’éloignant de l’influence moderniste, malheureusement

présente partout dans l'Église sauf là où l'on se prémunit contre le poison de Vatican II.

Certains propos de Mgr Lefebvre ou de ces successeurs peuvent paraître exagérés. Le 30 juin 1988, le mandat apostolique lu comporte cette phrase : « *Étant donné que depuis le concile Vatican II jusqu'à aujourd'hui, les autorités de l'Église romaine sont animées d'un esprit de modernisme, agissant contre la sainte Tradition, nous estimons que toutes peines et censures portées par ces autorités n'ont aucune valeur.* » Au cardinal Ratzinger, il disait et écrivait : « Nous ne pouvons pas, malgré tous les désirs que nous avons, entrer en pleine union avec vous. » Le 6 juillet 1988, les Supérieurs majeurs de la Fraternité écrivent à Rome : « Nous n'avons jamais voulu appartenir à ce système qui se qualifie lui-même d'Église Conciliaire, et se définit par le Novus Ordo Missæ, l'œcuménisme indifférentiste et la laïcisation de toute la Société. (...) Être donc associés publiquement à la sanction qui frappe les six évêques catholiques, défenseurs de la foi dans son intégrité et son intégralité, serait pour nous une marque d'honneur et un signe d'orthodoxie devant les fidèles. Ceux-ci ont en effet, un droit strict à savoir que les prêtres auxquels ils s'adressent ne sont pas de la communion d'une contrefaçon d'Église, évolutive, pentecôtiste, et syncrétiste. » En 2016, M. l'abbé Pagliarani souligne : « La vie catholique dans les structures officielles est impossible. »

De plus, en pratique, la FSSPX ne demande jamais les autorisations nécessaires pour installer un apostolat dans un diocèse. Les évêques utilisent les rites réservés aux évêques diocésains (usage de la crosse, consécrations d'églises).

Ces affirmations et ces pratiques ne sont pas la négation de l'autorité du pape et des évêques, ce qui serait schisme. **La FSSPX refuse habituellement de suivre les directives de Rome car elles sont, de manière générale, entachées de modernisme.** Mgr Lefebvre a exposé plusieurs fois le principe canonique : **lorsqu'une loi nouvelle est douteuse** (on ne sait pas bien si elle est catholique, si elle a été promulguée par l'autorité légitime ...) **on doit la ramener à la loi ancienne** (*Droit Canon 1917*, can. 23). C'est en

ce sens qu'il proposait cette expression à Jean-Paul II : « lire le Concile à la lumière de la Tradition », accepter ce qui est conforme à la Tradition, rejeter ce qui est contraire à la Tradition. Bien sûr, Rome ne l'interprétait pas de cette manière ! Quant aux actes d'autorité actuels, Mgr Lefebvre et la FSSPX vérifient leur conformité à la Tradition. C'est ainsi que nous pouvons adopter certaines mesures du nouveau Code de droit canon de 1983. La loi peut changer matériellement, mais si c'est dans l'esprit de la loi précédente, c'est tout-à-fait recevable.

Quant aux cérémonies pontificales réservées aux évêques diocésains, elles avaient en pratique disparu avec la réforme liturgique. Les modernes ne peuvent donc nous accuser d'usurper une cérémonie tombée en désuétude. D'autre part, Mgr Lefebvre a voulu les conserver afin qu'elles ne disparaissent pas totalement.

Il faut rappeler aussi que le terme “Église Conciliaire” ne vient pas de Mgr Lefebvre, mais de son interlocuteur romain qui lui demandait de se soumettre à cette entité. Si la Rome actuelle se définit autrement que comme l'Église catholique, nous ne pouvons pas être accusés de schisme parce que nous ne voulons pas adhérer à cette nouveauté.

Reste l'**excommunication promulguée en 1988**. Contrairement à ce qui était souhaité, l'acte de 2009 n'a pas reconnu sa nullité, mais au contraire, a appuyé dans le sens de sa validité en “levant” la sanction. Mgr Lefebvre déclare en 1988, comme en 1976, que **ces sanctions romaines sont nulles**, c'est-à-dire qu'elles n'ont jamais existé. Pourquoi ? **Parce qu'il agit dans une situation de nécessité.** Or si l'on agit poussé par une nécessité, le délit n'est pas constitué. La peine sanctionnant le délit est donc sans objet et nulle. Le Code de 1983 (que Rome aurait dû suivre en 1988) admet même que celui qui pense par erreur être dans une situation de nécessité n'encourt pas la peine (*Droit Canon 1983*, can. 1323). De plus le décret romain de 1988 ne porte pas la peine, mais déclare une peine encourue ipso facto. Comme la peine ne peut être encourue ipso facto dans ce cas, elle n'est pas encourue non plus par le décret qui n'édicte pas de peine valide.

abbé Louis-Marie Gélineau

CHRONIQUE

Samedi 8 novembre : comme chaque année désormais, une journée grégorienne réunit une petite dizaine de participants de Chartres et du Mans qui veulent améliorer leur chant du dimanche à la chorale ou dans la foule qui désormais participe au chant de l'introït chaque dimanche.



Mercredi 12 : l'abbé Gélineau revient de son dernier concert pédagogique de la saison (au Cours Notre-Dame de France près du Pointet) en compagnie d'un ancien collègue de conservatoire qui prêtera main forte aux abbés pendant trois semaines.

24 au 29 : la présence de M. l'abbé Marcille au Brémien permet aux résidents de profiter d'une vraie retraite de Saint-Ignace (un peu adaptée quant aux horaires) en cinq jours. Malgré les difficultés d'organisation dans la maison, presque 15 résidents (dont les deux oblats) ont pu suivre les Exercices.



Samedi 29 et dimanche 30 : à Chartres, c'est le marché de Noël de l'école. Les stands sont de plus en plus diversifiés. Les produits des bénédictines intéressent toujours, un stand de restauration de statues s'ajoute aux années précédentes. Mais les productions des parents se diversifient aussi : santons provençaux peints par les mamans, objets gravés avec des motifs religieux ou chartrains (par exemple une ardoise

avec la cathédrale gravée). Les parents d'une petite de l'école organisent un diorama de contes russes le samedi soir (projection de diapositives racontées et accompagnées en musique), ainsi qu'un petit concert de chants de Noël avec les enfants le dimanche après-midi.

Jeudi 4 décembre : Mme Vuadelle, mère de l'ancienne cuisinière du Brémien, décède en nos murs quelques minutes après avoir reçu l'extrême-onction. La messe sera célébrée le 10.

Lundi 8 : la journée de l'Immaculée Conception commence fort : la sœur Marie de la Providence, extrémisée par le prieur le dimanche soir décède en pleine nuit. Après avoir dû quitter sa congrégation, suite au Concile, elle aida beaucoup, comme lingère, à l'école Sainte-Marie avant de venir se reposer au Brémien. Les obsèques ont lieu le vendredi 12 et elle est inhumée au caveau qu'elle avait réservé à Saint-Père-Marc-en-Poulet, près de l'école. Messe chantée le matin au Brémien avec renouvellement de l'engagement des prêtres dans la Fraternité,



puis le soir, c'est le baptême d'une adulte à Chartres, puis la procession dans la ville et la messe chantée. Les enfants de l'école se réjouissent d'assister à ces cérémonies où beaucoup sont mis à contribution : en raison des malades, plusieurs enfants de CP doivent assurer le service de messe !

Vendredi 19 : spectacle de Noël de l'école. Une saynète composée par un professeur est proposée aux parents avant d'être rejouée au Brémien le 6 janvier et au spectacle de la galette des rois le 18.

Samedi 20 : deux Capucins de Pontchardon sont à Chartres pour la récollection préparatoire à Noël. Mais ce n'est pas tout, 30 jeunes Versaillais arrivent au petit matin de Rambouillet pour clore leur pèlerinage par une messe de l'abbé Delétoille dans cette chapelle qu'il a connu à ses débuts. Cette année les filles aussi ont participé à ce pèlerinage nocturne !



Dimanche 21 : le prieur profite de la présence des Capucins pour aider le prieuré de Villepreux dans le ministère à Versailles.



ENVOYEZ DES OUVRIERS À VOTRE MOISSON !

Le dernier pèlerinage à Lourdes fut marqué par un moment fort : la célébration des 50 ans du district de France. Notre supérieur de district y a contemplé les fruits magnifiques que la Fraternité a portés au fil des décennies. Mais une question essentielle demeure : que serait cette œuvre sans les vocations ?

Sans prêtres, sans religieux, il n'y a plus de messe, plus de rédemption, plus de religion. Le saint curé d'Ars le disait avec force : « Quand on veut détruire la religion, on commence par le prêtre. »

Et Mgr Lefebvre nous rappelait en 1983 : « Plus les âmes se perdent, plus les vocations sont nécessaires. »

C'est pourquoi nous vous invitons à découvrir un dossier exceptionnel, composé de plus de 100

Jeudi 25 : la nuit de Noël voit une veillée de chants et une messe de minuit avec une chorale fournie en nombre à Chartres (plus de 15 choristes) et un programme plus audacieux (2 polyphonies de Palestrina). Tous ne sont pas là pour chanter la messe du jour, mais la première communiante est tout de même bien accompagnée. Les vêpres réunissent encore les paroissiens les plus proches et valeureux. La crèche de la chapelle a vu ses principaux santons grandir par la générosité de fidèles depuis presque 50 ans.

Mardi 6 : pour la fête de l'Épiphanie, l'école Saint-Joseph est sous la neige. Le spectacle au Brémien est retardé, mais les enfants qui ont pu venir pour la journée ne sont pas déçus !

textes de méditation et d'enseignement, soigneusement sélectionnés par nos chères Dominicaines. Ce recueil aborde avec délicatesse et profondeur la nécessité des vocations et leur éclosion dans l'Église.

Alors que nous nous préparons au pèlerinage de Pentecôte, ce dossier est une source précieuse de réflexion et d'espérance. La couverture, illustrant une procession de 500 soutanes et 200 robes de religieuses à Rome, témoigne du chemin lumineux de notre Fraternité, guidée par ses vocations.

Ce dossier est disponible à la procure de Chartres. Ne tardez pas !

Offrez ce trésor à ceux qui cherchent, méditez-le en famille, et surtout... envoyez des ouvriers à votre moisson

M. Olivier Lambert, chef de région

CROISADE EUCHARISTIQUE

Résultats du trésor d'octobre (6 trésors)
166 offrandes, 36 messes, 23 communions,
20 sacrifices, 562 dizaines de chapelet,
89 visites au TSS, 14 méditations,
171 bons exemples.

Résultats du trésor de novembre (4 trésors) :
122 offrandes, 37 messes, 28 communions,
21 communions spirituelles, 62 sacrifices,
397 dizaines de chapelet, 36 visites au TSS,
15 méditations, 74 bons exemples.

Courage aux Croisés du Brémien !

GALETTE DES ROIS ET CONCERT DE NOËL

dimanche 18 janvier à 15h30 à Lucé

Concert de Noël, suivi de la traditionnelle galette et
du loto avec tirage de la tombola.

VENTE DE LIVRES D'OCCASION

Dimanches 15 et 22 février

à la sortie des messes à Chartres.

BRADERIE DE VÊTEMENTS

Dimanches 8 et 15 mars

à la sortie des messes à Chartres.

QUÊTE POUR L'ÉCOLE ST JOSEPH

Dimanche 15 mars

à la sortie des messes à Chartres et au Brémien.

UNIVERSITÉ D'HIVER : LE BONHEUR,

ENTRE MYTHE ET RÉALITÉ

À La Martinerie,

6 au 8 février

PRINCIPALES FÊTES LITURGIQUES

Mardi 6 janvier : Épiphanie de Notre-Seigneur
Lundi 2 février : Présentation et Purification

Mercredi 18 : Mercredi des Cendres

Dimanche 22 : 1^{er} dimanche de Carême

PRIEURÉ SAINT-BERNARD

MAISON NOTRE-DAME

2 rue de l'Orée du bois - 27 770 Illiers-l'Évêque
02.37.62.81.00 – abbé Buron 02.37.62.81.80
abbé Marcille 06.52.96.91.41

Messes dominicales : 10h30

En semaine : 11h habituellement

CHAPELLE ST-PIE-X – ÉCOLE ST-JOSEPH

11bis rue des Jubelines - 28 000 Chartres
02.37.21.44.99 – abbé Gélineau 06.72.89.79.39

Messes dominicales : 8h30 et 10h30

Messes de semaine :

- 18h30 lundi et samedi
- 9h ou 7h30 le mardi
- 7h30 le mercredi
- 16h ou 18h30 le vendredi

Confessions : samedi et dimanche avant la messe
et sur demande (téléphone).

Offices réguliers lorsque l'abbé est présent :

- vêpres du dimanche à 18h,
- chapelet à 18h en semaine.

Catéchismes :

- enfants le samedi matin
- catéchumènes le samedi à 16h30
- adultes, lundi à 19h15

thème de l'année : Notre-Seigneur

*Chaque dimanche à 10h30 à Chartres, la
messe est célébrée "pro populo", c'est-à-dire à
l'intention des fidèles du Brémien et de Chartres.*

*Une messe par mois est célébrée pour les
membres, amis et bienfaiteurs défunt de la
FSSPX, à Chartres ou au Brémien.*

SACREMENTS

Baptêmes à Chartres :

le 16 novembre : Agathe FORGUES
le 8 décembre : Alisson LAMOT

Premières Communions

à Chartres le 25 décembre :

Mathilde QUELLIER

au Brémien le 28 décembre :

Gabriel HANQUIER